



## COMMUNE de LES CONTAMINES –MONTJOIE

### ARRETE du MAIRE

**OBJET : Arrêté de circulation – Toute la commune -  
Entreprise «SOGETREL » pour le compte de SYANE.  
Déroulage et raccordement de réseaux télécom – Déploiement de la fibre optique.  
Prolongation de l'ARD2022-017. ARD2022-060**

**Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,**

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et les suivants,

**VU** la demande présentée par la société Sogétrel en date du 08 juillet 2022 pour effectuer des travaux de « raccordement et déploiement de la fibre optique », sur la commune.

**Considérant** que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers,

### **ARRETE**

**Article 1er** : La société Sogétrel, ayant son siège , 145 rue de la fin, 74460 Marnaz, représentée par Mme Mélanie Boudon, est autorisée à occuper le domaine public «sur l'ensemble de la commune», à la demande de **SYANE** pour effectuer des travaux de déploiement de la fibre optique , **du lundi 11 juillet 2022 au lundi 10 octobre 2022 inclus. Soit, sur une période de trois mois.**

Ces travaux sont de courtes durées, en différents secteur de la commune . Génie civil pour pose de fourreaux optiques et chambre télécom, plus ADR.

**Article 2** : La vitesse sera réduite à 30km/h pendant la durée des travaux. Peu de gêne pour la circulation des automobilistes.

**Article 3** : L'entreprise susnommée prendra toutes dispositions pour assurer la signalisation permanente de l'occupation du domaine public.

**Article 4** : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

**Article 5** : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à leurs frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

**Article 6** : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Responsable de l'Entreprise Sogétrel,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Chef du CPI des Contamines,
- Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques.
- La CCPMB transports

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,**

**Le 08 juillet 2022**

**Le Maire,  
François Barbier.**

